



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 10 septembre 2021

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de
Mme Nadia RAMENATTE

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 29 juillet 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 262 21 00005, déposée par la SAS BIOENERGIE LA COMTESSE, représentée par M. Luc GUYOT, pour la construction d'une unité de méthanisation agricole sur le territoire de la commune de Louan-Villegruis-Fontaine.

La commission s'est réunie le jeudi 9 septembre 2021 pour examiner ce Permis de Construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

Le méthaniseur est exploité par une société composée d'exploitants agricoles et l'installation utilisera plus de 50% de matières premières issues de l'agriculture.
Ce méthaniseur est donc reconnu comme une activité agricole conformément à l'article 59 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 portant modernisation de l'agriculture et de la pêche.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire. Ce méthaniseur est reconnu comme une activité agricole.

La commission a apprécié la qualité du dossier ainsi que la présence d'une étude paysagère et d'une étude zone humide complètes.

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU